



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTON D'EPINAL 1

COMMUNE DE CHANTRAINE

**Séance du Conseil Municipal
en date du 5 décembre 2024**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué (convocation en date du 27/11/2024 affichée le 27/11/2024), s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chantraine sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

***Etaient présents** : Monsieur Marc BARBAUX, Maire, Mesdames Brigitte GILLE, Sandrine HINGRAY, Audrey HUSSON et Messieurs Jean-Daniel BOXBERGER, Jean-Pascal VALDENAIRE, Adjoint, Mesdames Agnès BOUDOT, Anne VIGUIER, **Conseillères Municipales déléguées**, Madame Marie-Noëlle DUMARTIN et Messieurs Sébastien BAUR, Clément CLAUDEL, Patrick DORGET, Max RICHARD, Mickael ROBERT, **Conseillers municipaux**.*

***Etaient excusés** : Mesdames Anne Marie GIRARDIN (pouvoir à Mme BOUDOT), Charlotte GOTTMANN (pouvoir à Mme GILLE), Marie-Laure MULOT (pouvoir à M. BOXBERGER), Martine OHNIMUS et Messieurs Michel AUBERT (pouvoir à M. VALDENAIRE), Jacques CHAPON (pouvoir à M. RICHARD).*

***Était absent** : Monsieur Slim HARDIAL.*

Formant la majorité des membres en exercice

Nombre de conseillers en exercice : ... 22

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 20

Monsieur BOXBERGER a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance (10 octobre 2024) est lu et adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- 1°/ Finances – budget communal – Décision modificative n°1
- 2°/ Frais de fonctionnement des écoles : participation financière des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles (année scolaire 2023/2024).
- 3°/ Z.A.C. du Parc de l’Arsenal : présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (C.R.A.C.).
- 4°/ Renouvellement de la convention territoriale globale : autorisation de signature.
- 5°/ Convention d’adhésion à la mission mutualisée RGPD : autorisation de signature.
- 6°/ Convention d’occupation du domaine public pour une antenne FREE.
- 7°/ Participation communale dans le cadre de la prévoyance maintien de salaire.
- 8°/ Autorisation de recrutement de vacataires.
- 9°/ Autorisation de recrutement pour accroissement temporaire d’activité.
- 10°/ Régime indemnitaire de la police municipale.
- 11°/ Incorporation d’un bien sans maître sis rue Jean Clément.
- 12°/ Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal a acté les décisions suivantes :

Délibération N° 1 – Finances – Budget communal – Décision modificative n° 1.

Rapporteur : Madame Audrey HUSSON, Adjointe déléguée aux finances.

A l’unanimité des suffrages exprimés : 20 voix pour.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6218 : Autre personnel extérieur	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-623 : Publicité, publications, relations publiques	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617 : Etudes et recherches	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	15 000.00€	15 000.00€	0.00€	0.00€
Total Général		0.00 €		0.00 €

Délibération N° 2 – Enseignement – Frais de fonctionnement des écoles – Participation financière des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles (année scolaire 2023/2024).

Rapporteur : Monsieur Jean-Daniel BOXBERGER, adjoint délégué aux affaires scolaires.

A l’unanimité des suffrages exprimés : 20 voix pour,

DECIDE :

DE MODIFIER la délibération n° 7 du 21 mars 2024 et de fixer, au titre de l'année scolaire 2023/2024, le montant de la participation financière des communes extérieures aux frais de fonctionnement à 625 € pour un élève scolarisé en école maternelle ou en école élémentaire.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier,

D'IMPUTER les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Délibération N° 3 - *Commande publique - Convention publique d'aménagement - Z.A.C. du Parc de l'Arsenal : présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (C.R.A.C.).*

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 20 voix pour,

DÉCIDE :

- d'acter le bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2023 qui s'élève à 3 805 547 € HT en dépenses et en recettes et d'en approuver le C.R.A.C. au 31 décembre 2023 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Délibération N° 4 – *Enseignement - Divers - Renouvellement de la convention territoriale globale : autorisation de signature.*

Rapporteur : Madame Brigitte GILLE, Adjointe déléguée aux Affaires sociales.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 20 voix pour,

Décide d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la CTG 2025-2029 et tous les documents et avenants s'y rapportant, sur toute la durée du mandat, ce qui permettra à la collectivité de poursuivre son partenariat avec la Caf.

Délibération N° 5 – *Divers domaines de compétences des communes - Convention d'adhésion à la mission mutualisée R.G.P.D. (Règlement Général sur la Protection des Données) : autorisation de signature.*

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE, Adjoint délégué à la vie associative.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 20 voix pour,

DÉCIDE

- **D'ADHERER** à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- **DE DESIGNER**, auprès de la CNIL, le CDG 54, personne morale, comme étant le délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

Délibération N° 6 – *Domaine et patrimoine - Actes divers de gestion du domaine public - Convention d'occupation du domaine public en vue de l'installation d'une antenne FREE.*

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 20 voix pour,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention avec la société Free Mobile qui projette d'installer un relais rue du Vieux Moulin afin de développer et d'exploiter son réseau,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Délibération N° 7 – *Finances - Divers - Prévoyance maintien de salaire : participation financière communale.*

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 20 voix pour,

DECIDE :

- 1°) **de participer** au financement des cotisations des agents de la collectivité pour le **risque Prévoyance** ;
- 2°) **de retenir**, pour le risque Prévoyance, **la labellisation** ;
- 3°) **de fixer** le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité, sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit, **à 7 € mensuel** (la participation au financement de la complémentaire prévoyance ne pourra, quant à elle, être inférieure à 20% d'un montant de référence qui est de 35 €, soit 7 € par agent et par mois) ;
- 4°) **Il est précisé** que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation ;
- 5°) **De verser** la participation financière aux agents titulaires et stagiaires de la commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.
- 6°) **De prendre** l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Délibération N° 8 – Fonction publique – Personnel contractuel – Autorisation de recrutement de vacataires.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 20 voix pour,

DECIDE :

D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des vacataires pour effectuer des remplacements ponctuels, au sein du service périscolaire et pour la formation police d'un agent, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;

De fixer la rémunération de chaque vacation :

- Sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 13 € (service périscolaire)
- Sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 16 € (formateur police) ;

D'inscrire au budget les crédits correspondants ;

D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;

De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2025.

Délibération N° 9 – Fonction publique – Personnel contractuel – Autorisation de recrutement pour accroissement temporaire d'activité.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 20 voix pour,

DECIDE :

- 1) **De créer**, à compter du 6 janvier 2025 et jusqu'au 6 juillet 2025, un poste non permanent, sur le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C à 24 heures par semaine, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;
- 2) **D'autoriser** le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir cet emploi sur le fondement de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique dans les conditions susvisées ;
- 3) **De fixer** la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit : la rémunération de ces agents sera fixée sur un indice de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint d'animation, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté ;
- 4) **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération du ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Délibération N° 10 – Fonction publique – Régime indemnitaire – Régime indemnitaire de la police municipale.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 20 voix pour,

DECIDE :

- **d'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2025**, l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement selon les modalités fixées ci-dessus ;
- **d'interrompre, à compter du 1^{er} janvier 2025**, le versement de l'IAT et de l'indemnité spéciale de fonctions des agents de police.

Délibération N° 11 – Domaine et patrimoine – Acquisitions – Incorporation d'un bien sans maître sis rue Jean Clément.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 20 voix pour,

- **DECIDE** que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cette parcelle et **AUTORISE** à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

Puis sont données au conseil municipal les informations suivantes :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des faits suivants :

- **Assurance statutaire** : un avenant a été signé pour modifier les conditions de couverture des agents.
- Une consultation a été lancée pour la **mise en place de panneaux photovoltaïques sur l'école maternelle**. Une surface de 160 m² sera mise en place pour une utilisation en autoconsommation. Cette production correspondra à environ 23% de la consommation annuelle de la collectivité.
- Le **marché de travaux rue du Hameau** a été attribué à l'**entreprise VALDENAIRE TP** ; les travaux devraient commencer en janvier 2025.
- L'assurance de la commune a accepté la **prise en charge des dégâts sur le chalet de l'étang** ; une consultation est en cours pour la réalisation des travaux.
- Un marché va être signé avec la **société DEFILOR** pour la réalisation d'un **contrat d'entretien sur les TNI des écoles**.
- **Remercie Martine et Alain pour les décors de Noël** réalisés pour la commune et pour leur implication dans la fabrication du char de Saint Nicolas.

- Remercie Madame Sandrine HINGRAY et plus particulièrement Monsieur Laurent GAVOILLE pour le travail énorme réalisé pour la **conception du Chantraine Echo**.

Madame GILLE informe que les **colis de Noël** confectionnés par la **chocolaterie LAMIELLE** ont été livrés en mairie et que la **distribution** de ces douceurs de fin d'année aux aînés de la commune peut commencer.

Monsieur VALDENAIRE informe que :

- Le **Marché de Noël** se tiendra les **7 et 8 décembre 2024**. Les horaires d'ouvertures sont :
 - o Samedi de 10h à 16h
 - o Dimanche de 10h à 18h.

L'installation des exposants débutera le vendredi soir.

- Le **char de Saint Nicolas** sur le thème « *Scooby-Doo* » est en phase de finition, il est possible que celui-ci soit modifié légèrement par la suite pour participer au **carnaval de Vittel**.

Madame HUSSON fait un compte rendu de la **commission « Finances »** de la **Communauté d'Agglomération d'Epinal**, et demande aux élus de bien vouloir communiquer leur **budget prévisionnel 2025** avant la fin d'année.

Dates à retenir :

- **7 décembre 2024** : heure du conte à la bibliothèque.
- **17 décembre 2024 à 18h** : Cafés de Candide sur le thème de la nutrition.
- **18 décembre 2024** : goûter de Noël et jeux de société.
- **19 décembre 2024** : repas de Noël des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Marc BARBAUX

Jean-Daniel BOXBERGER



Présent Procès-verbal affiché le 24 JAN. 2025